

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-007-14009/23/BM

■ Adhésion à l'Association Française de l'Etude des Sols (AFES) et paiement de la cotisation 2023

61357

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération n° ENV 011-1453/16/CM du conseil de la métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion aux associations du secteur de l'environnement, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations qui animent des réseaux d'acteurs dans ce domaine. La participation à ces réseaux présente un intérêt pour la Métropole car ils facilitent l'accès à l'information et à une expertise dédiée, le partage d'expériences et les échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités et établissements sur le plan national ou international.

Parmi ces associations, l'Association Française de l'Etude des Sols (AFES) a une expertise, à l'échelle nationale et européenne, reconnue dans la connaissance des sols et développe un très dense réseau d'experts, de chercheurs, d'ingénieurs, d'enseignants, de techniciens, d'agriculteurs et d'animateurs dans ce domaine. L'AFES est la branche française de l'Union internationale de Science du sol (IUSS) et collabore au Global Soil Partnership depuis 2020. Elle possède par ailleurs une solide expérience dans l'organisation d'événements liés à la préservation des sols (forum, journées, congrès).

Au vu de l'importance écologique, économique et sociétale des sols, des menaces permanentes et croissantes dont ils font l'objet, la Métropole a une responsabilité majeure pour leur conservation et leur restauration au regard de la loi et des multiples compétences métropolitaines en termes de planification et d'aménagement.

Cette adhésion permettra d'une part à la Métropole d'accéder à des webinaires, des données sol, des ateliers et de l'expertise, notamment comment intégrer la politique ERC (Eviter Réduire Compenser) dans les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) prévue dans la loi climat et résilience.

D'autre part, l'AFES propose également son expertise et la mobilisation de son réseau auprès de la Métropole pour l'organisation en 2024 du congrès international sur les sols méditerranéens, leur conservation et leur restauration. Dans le cadre de ce congrès de portée mondiale l'AFES :

- mobilisera son réseau de spécialistes du sol,
- mettra à disposition de l'évènement une exposition,
- proposera une animation de la fresque du sol élaborée par 38 experts et destinée à rendre accessible auprès des élus et des décideurs les enjeux du sol,
- participera à l'organisation de sorties de terrain,
- participera à la co-construction de l'appel à communication destiné aux participants.

Dans ce contexte, cette adhésion apparaît particulièrement judicieuse et opportune.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 29 juin 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'objet de l'Association Française de l'Etude des Sols (AFES) sur le sujet de la connaissance, la protection, la restauration et la valorisation des sols ;
- L'intérêt pour la Métropole d'adhérer à l'Association Française de l'Etude des Sols (AFES).

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'Association Française de l'Etude des Sols (AFES) ainsi que le paiement de la cotisation 2023 d'un montant de 375 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, Chapitre 011, Nature 6281, Fonction 76. Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » et de la sous politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, environnement ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN